



RETOURNER LES OFFRES À :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Offer Fax: 1-866-246-6893

Offer E-mail Address: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande d'offres à commandes. Les offres soumises par courrier électronique directement à responsable de l'offre à commandes ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés.

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Le Canada, représenté par le ministre l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Commentaires :

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada	
N° de l'invitation : 5P420-20-0425/A	Date : 6 mai 2022
N° de référence du client : S.O.	
N° de référence de SEAG : PW-22-00994869	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 7 juin 2022	Fuseau horaire : HAR
---	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ryan Taylor	
N° de téléphone : (587) 436-5987	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : ryan.g.taylor@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Divers emplacements de Parcs Canada	

À REMPLIR PAR L'OFFRANT

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS

Exigence de vaccination contre la COVID-19 – Offres à commandes

Cette exigence est assujettie à la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs*. A défaut de remplir et de fournir l'attestation de conformité à l'exigence de vaccination contre la COVID-19 tel que requis avant l'émission de l'offre à commandes rendra l'offre non recevable.

**LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES
COMME OFFICIELLES.**

LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER PEUVENT NE PAS ÊTRE ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande d'offres à commandes (DOC) est soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Les offres soumises par courrier électronique directement à le responsable de l'offres à commandes ou à une adresse électronique autre que soumissionsouest-bidswest@canada.ca ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux DOC est le 1-866-246-6893.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. L'offrant est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

L'offrant doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, l'offrant doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés. Les documents de l'offre doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels une offre à commandes est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :
<http://www.depotdirect.gc.ca>

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1. INTRODUCTION	5
1.2. SOMMAIRE.....	5
1.3. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
1.4. COMPTE RENDU.....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2. PRÉSENTATION DES OFFRES	7
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	8
2.4. LOIS APPLICABLES	8
2.5. PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES	13
6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. OFFRE À COMMANDES.....	14
7.1. OFFRE	14
7.2. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14
7.4. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	14
7.5. RESPONSABLES.....	15
7.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.7. UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	16
7.8. PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	16
7.9. INSTRUMENT DE COMMANDE.....	17
7.10. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	17
7.11. LIMITATION FINANCIÈRE.....	17
7.12. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	17
7.13. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	18
7.14. LOIS APPLICABLES	18
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
7.1. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	19
7.2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
7.3. DURÉE DU CONTRAT	19
7.4. PAIEMENT.....	19
7.5. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	20

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

7.6.	CLAUSES DU GUIDE DES CUA	20
7.7.	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	21
7.8.	INSPECTION ET ACCEPTATION	21
ANNEXE A	22
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	22
ANNEXE B	23
	BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE C	46
	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	46
ANNEXE D	48
	ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST).....	48
ANNEXE E DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES	50
	ÉVALUATION TECHNIQUE.....	50
ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES	56
	ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19	56
ANNEXE G DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES	58
	FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	58
ANNEXE H DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES	60
	ANCIEN FONCTIONNAIRE	60

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A. Offre à commandes, et 7B. Clauses du contrat subséquent :
- 7A. contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B. contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2. Sommaire

Parcs Canada a besoin de personnel de lutte contre les feux de végétation, au fur et à mesure des besoins, dans divers parcs nationaux et/ou lieux historiques nationaux de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. L'offrant doit déployer des équipes en bonne condition physique, entièrement équipées et formées conformément aux normes énoncées. Il doit assurer la prestation de services de suppression des feux et l'exécution d'autres tâches comprenant, entre autres, des interventions soutenues en matière de suppression des feux, des travaux à la scie à chaîne, la préparation de zones de protection, des opérations de brûlage de débris et des travaux manuels.

La période de l'offre à commandes s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2023 avec une option de prolongation de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

- 1.2.1.** Cette exigence est assujettie à la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. A défaut de remplir et de fournir l'attestation de conformité à l'exigence de vaccination contre la COVID-19 tel que requis avant l'émission de l'offre à commandes rendra l'offre non recevable..

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3. Exigences relatives à la sécurité

1.3.1. Cette demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes - biens ou services – besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

Le paragraphe 2. intitulée Connexion postel de l'article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion postel des instructions uniformisées [2006](#) incorporée par renvoi ci-dessus est supprimée en totalité.

2.2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes (DOC).

Les offres reçues en personne ou par courrier peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux DOC est le 1-866-246-6893.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux DOC est soumissionsouest-bidswest@canada.ca.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. L'offrant est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

L'offrant doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, l'offrant doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés. Les documents de l'offre doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

2.3. Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

2.5.1. Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

2.5.2. Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

2.5.3. Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres

L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'**annexe B**, Base de paiement.

3.1.1. Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Chaque région de service indiquée dans la demande d'offre à commandes sera évaluée individuellement.
- (c) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1. Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques obligatoires à l'**Annex E de la Partie 4 de la demande d'offre à commandes »**).

4.1.1.2. Critères techniques cotés

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés à l'**Annex E de la Partie 4 de la demande d'offre à commandes**.

4.1.2. Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.1.3. Méthode de sélection - le prix le plus bas par point

4.1.3.1 Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- a. obtenir la cotation numérique minimale pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

4.1.3.2 Jusqu'à sept (7) offres à commandes peuvent être attribuées pour chaque région de service.

Les offres ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. L'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Les offres recevables ayant le prix évalué le plus bas par point pour chaque région de service seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, *s'il y a lieu*, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1. Exigence de vaccination contre la COVID-19 et attestation

Selon la *Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs*, l'offrant doit fournir l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 à l'**Annexe F de la Partie 5 de la demande d'offre à commandes** avant l'émission de l'offre à commandes afin que leur offre puisse être considérée davantage. Cette attestation est incorporée et forme partie intégrante de tout contrat qui pourrait en découler.

5.2.2. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

L'offrant, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe G de la Partie 5 de la demande d'offre à commandes** avant l'émission de l'offre à commandes.

5.2.3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le'offrant doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe F de la Partie 5 de la demande d'offre à commandes** avant l'émission de l'offre à commandes.

5.2.4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>)

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.5. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.5.1. Statut et disponibilité du personnel – offre

Clause du *Guide des CCUA* [M3020T](#) (2016-01-28), Statut et disponibilité du personnel – offre

5.2.5.2. Études et expérience

Clause du *Guide des CCUA* [M3021T](#) (2012-07-16), Études et expérience

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

6.1. Exigences relatives à la sécurité

6.1.1. Cette demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à **l'annexe C** si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1. Offre

7.1.1. L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'**annexe A**.

7.2. Exigences relatives à la sécurité

7.2.1. L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1. Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

7.4. Durée de l'offre à commandes

7.4.1. Période de l'offre à commandes

La période pour passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes va de la date de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement.

7.4.2. Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois (3) périodes supplémentaires d'un an, du 1 avril 2023 au 31 mars 2024 inclus, le 1 avril 2024 au 31 mars 2025 inclus, et du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 inclus, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

7.5. Responsables

7.5.1. Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Ryan Taylor
Agent de marchés, Service national de passation de marchés
Agence Parcs Canada
Direction générale du dirigeant principal des finances

Téléphone : (587) 436-5987
Télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : ryan.taylor@pc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, l'administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3. Représentant de l'offrant

**** À remplir par l'offrant ****

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

Nom du représentant :		
Titre du représentant :		
Nom du fournisseur / de l'entreprise :		
Nom d'exploitation du fournisseur / de l'entreprise (si différent de celui ci-dessus) :		
Adresse physique :		
Ville :	Province/ Territoire :	Code postal :

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :	

7.6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

*** la clause A3025C du *Guide des CCUA* à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes, s'il y a lieu ***

7.7. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Représentant(s) désigné(s) de Parcs Canada.

7.8. Procédures pour les commandes

- 7.8.1** Parcs Canada déterminera d'abord dans quelle province ou quel territoire les services doivent être fournis. Il communiquera ensuite avec l'offrant s'étant classé premier pour la province ou accepte la commande subséquente dans les quatre (4) heures suivant la demande de utilisateur désigné.
- 7.8.2** Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir les services demandés ou s'il ne répond pas à la demande de commande subséquente dans les quatre (4) heures suivantes, Parcs Canada communiquera avec l'offrant s'étant classé deuxième pour la province ou le territoire en question afin de savoir s'il peut, lui, répondre au besoin.
- 7.8.3** Avant l'attribution de la commande subséquente, Parcs Canada et l'offrant devront s'entendre sur les services qui y seront décrits.
- 7.8.4** Lorsque Parcs Canada et l'offrant auront convenu des services qui figureront dans la commande subséquente, Parcs Canada procédera à l'attribution de cette dernière.
- 7.8.5** Une fois la commande subséquente attribuée, l'offrant sera considéré comme ayant conclu un marché et devra fournir à Parcs Canada les services décrits dans la commande subséquente.
- 7.8.6** Dans l'éventualité où, sans l'approbation préalable de Parcs Canada, l'entrepreneur ne fournirait pas les services convenus au moment voulu, Parcs Canada se réserve le droit d'annuler la commande subséquente et ne pourra pas être tenu responsable du paiement de quelque coût que ce soit à l'entrepreneur.

Province / Territoire	Classement (<i>à insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes</i>)						
	1st	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th
Alberta							
Territoires du Nord-Ouest							

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Colombie-Britannique							
Saskatchewan							
Manitoba							

7.9. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué ci-dessous.

7.9.1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

7.9.2. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- (a) Le numéro de l'offre à commandes;
- (b) L'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- (c) La description et le prix unitaire de chaque article;
- (d) La valeur totale de la commande subséquente;
- (e) Le point de livraison;
- (f) La confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- (g) La confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.10. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 250 000,00 \$ (taxes applicables incluses) à moins d'être approuvées par le responsable de l'offre à commandes.

7.11. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 1 000 000 \$ (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter des travaux ni fournir des services ou des articles en réponse à des commandes subséquentes qui porteraient le coût total, pour le Canada, à un montant supérieur au montant précité, à moins qu'une augmentation ait été autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 pour cent de ce montant est engagé, ou un (1) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

- (b) Les articles de l'offre à commandes;
- (c) Les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services;
- (d) Les conditions générales [2010C](#) (2021-12-02) Conditions générales : services (complexité moyenne);
- (e) Annexe A, Énoncé des travaux ;
- (f) Annexe B, Base de paiement ;
- (g) Annexe C, Exigences en matière d'assurance ;
- (h) Annexe D, Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST) ;
- (i) L'offre de l'offrant en date du ***** à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes *****.

7.13. Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13.2. Attestation de conformité à l'exigence de vaccination contre la COVID-19 – Offres à commandes

Le gouvernement du Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable, ou de réserver une offre à commandes, si l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 est ou devient fausse, ou si l'offrant ne respecte pas une telle attestation pendant la durée de tout contrat qui en découlerait (commande subséquente).

Le gouvernement du Canada aura également le droit de résilier toute commande subséquente qui en découlerait pour manquement si l'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 est ou devient fausse ou si l'entrepreneur ne respecte pas une telle attestation pendant la durée du contrat (commande subséquente).

7.13.3. Clauses du Guide des CUA

[M3020C](#) (2016-01-28), Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes

[M3021T](#) (2012-07-16), Études et expérience

7.14. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur *****à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes***** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2. Clauses et conditions uniformisées

7.2.1. Conditions générales

[2010C](#) (2021-12-02), Conditions générales – services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

7.2.2. Conditions générales supplémentaires

7.2.2.1. Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

7.3. Durée du contrat

7.3.1. Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés pendant la période de l'offre à commandes.

7.4. Paiement

7.4.1. Base de paiement- prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'**annexe B**, selon un montant total de ***** À préciser dans la commande subséquente à l'offre à commandes.***** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2. Limitation des dépenses

7.4.2.1 La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de ***** À préciser dans la commande subséquente à l'offre à commandes.***** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

7.4.2.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
- b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
- c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

7.4.2.3 Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.4.3. Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

7.5. Instructions relatives à la facturation

7.5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;

7.5.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Une copie doit être transmise par voie électronique aux adresses électroniques indiquées à la page 1 du contrat pour certification et paiement.

7.6. Clauses du Guide des CCUA

[A1009C](#) (2008-05-12) Accès aux lieux d'exécution des travaux

[A7017C](#) (2008-05-12), Remplacement d'individus spécifiques

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

[B6802C](#) (2007-11-30) Biens de l'État

[B9028C](#) (2007-05-25) Accès aux installations et à l'équipement

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada

7.7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.8. Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

L'énoncé des travaux est inclus dans une pièce jointe séparée (Annexe A L'énoncé des travaux_20-0425.pdf).

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

**** À remplir par l'offrant ****

Financial Offer Submission Requirements

- (a) Les prix ne doivent figurer que dans la proposition financière; aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.
- (b) L'offrant doit présenter sa soumission financière conformément à la base de paiement.
- (c) Tous les prix sont en dollars canadiens, destination FAB .
- (d) Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.
- (e) Les offrants peuvent proposer des prix fermes pour une ou plusieurs régions. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles faisant partie de la ou des régions pour laquelle ou lesquelles ils proposent des prix. Les régions sont indiquées ci-dessous :

Région

Région 1: Alberta:

- Parc national Banff (Ranch Ya Ha Tinda inclus)
- Lieu historique national du Ranch-Bar U
- Parc national Elk Island
- Parc national Jasper included
- Lieu historique national Rocky Mountain House
- Parc national des Lacs-Waterton

Région 2: Territoires du Nord-Ouest:

- Parc national Wood Buffalo
-

Région 3: Colombie-Britannique:

- Parc national des Glaciers
- Parc national Kootenay
- Parc national du Mount Revelstoke
- Parc national Yoho
- Lieu historique national du Fort-St. James

Région 4: Saskatchewan:

- Lieu historique national de Batoche
- Lieu historique national du Fort-Walsh
- Parc national des Prairies
- Parc national de Prince Albert

Région 5: Manitoba

- Parc national du Mont-Riding

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues – pour la gestion des feux à Parcs Canada

1. Taux fermes de rémunération du personnel

L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente (à moins de modifications). Chaque fois que le travail dépassera les cinq (5) jours de travail prévus initialement, l'entrepreneur sera payé selon le tarif journalier pour chaque jour de travail additionnel.

La garantie minimale de cinq (5) jours de travail ne s'applique pas aux équipes additionnelles déployées dans le cadre de chacune des commandes subséquentes. L'entrepreneur ne sera payé que pour les jours pendant lesquels ces équipes auront réellement travaillé.

L'entrepreneur sera payé selon le tarif journalier par équipe pour les huit (8) premières heures travaillées dans une journée. Il s'agit d'un tarif tout inclus qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les frais d'administration, la main-d'œuvre, les avantages des employés, les assurances et l'indemnisation des accidents du travail, à moins qu'il en soit précisé autrement dans l'offre à commandes.

Une journée de travail compte huit (8) heures, ce qui comprend des périodes de repos et le déplacement aller-retour entre le lieu de travail et le point de rencontre désigné, à moins qu'il en soit indiqué ou qu'il en ait été convenu autrement dans la commande ou le contrat subséquent. La pause repas n'est pas incluse dans la journée de travail.

Si une équipe de l'entrepreneur continue de travailler au-delà des huit (8) heures que compte une journée normale de travail, toutes les heures additionnelles travaillées seront rémunérées selon un taux horaire par équipe jusqu'à la fin du quart de travail.

Les heures passées au campement ou les heures de loisir ne sont pas considérées comme des heures de travail et ne seront donc pas rémunérées par Parcs Canada.

Les taux de rémunération fermes sont fondés sur une équipe de cinq (5) hommes composée de un (1) chef d'équipe et de quatre (4) membres d'équipe.

Remarque : Les coûts de l'équipage les jours de transport aller-retour à destination ou en provenance d'un parc national ou d'un site historique national, et l'adresse commerciale de l'entrepreneur doivent être intégrés dans le prix en vertu de la partie 4. Les taux de mobilisation et de démobilité des entreprises sont indiqués ci-dessous.

Tarifs fermes d'utilisation des véhicules

L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par véhicule, par commande subséquente (à moins de modifications). Chaque fois qu'un véhicule sera utilisé au-delà des cinq (5) jours prévus initialement, l'entrepreneur sera payé selon le tarif journalier pour chaque jour d'utilisation additionnel. Il s'agit d'un tarif tout inclus qui comprend, sans toutefois s'y limiter, le coût du véhicule, les assurances, l'essence, l'entretien et les réparations, et les réparations.

Remarque :

- Les coûts du véhicule les jours de transport aller-retour à destination ou en provenance d'un parc national ou d'un site historique national, et l'adresse commerciale de l'entrepreneur doivent être intégrés dans le prix en vertu de la partie 4. Les taux de mobilisation et de démobilité des entreprises sont indiqués ci-dessous.
- Les dépenses en carburant seront remboursées au coût réel, sans majoration. Le remboursement sera accordé à la présentation des reçus de transaction.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.1 Région 1. Alberta

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction des prix unitaires fixés ci-dessous, en dollars canadiens, pour tous les frais, notamment les honoraires professionnels, les dépenses de projet et les coûts techniques et administratifs, devant être engagés pour répondre aux exigences présentées dans l'annexe A : Énoncé des travaux. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux unitaires fermes indiqués ci-dessous. L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente.

Élément	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire ferme (PU)	Total calculé (QE x PU)
Année de l'offre à commandes – prix unitaires fermes : date de l'offre jusqu'au 31 mars 2023					
1.1.1	Mobilisation et démobilitation au Parc national Banff (Ranch Ya Ha Tinda inclus)	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.2	Mobilisation et démobilitation au Ranch Bar U	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.3	Mobilisation et démobilitation au Parc national Elk Island	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.4	Mobilisation et démobilitation au Parc national Jasper	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.5	Mobilisation et démobilitation au Rocky Mountain House	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.6	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Lacs-Waterton	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.7	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.1.8	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.1.9	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.1.10	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.1.11	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Année de l'offre à commandes – (Alberta)					\$
Première (1) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1.1.12	Mobilisation et démobilitation au Parc national Banff (Ranch Ya Ha Tinda inclus)	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.13	Mobilisation et démobilitation au Ranch Bar U	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.14	Mobilisation et démobilitation au Parc national Elk Island	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.15	Mobilisation et démobilitation au Parc national Jasper	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.16	Mobilisation et démobilitation au Rocky Mountain House	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.17	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Lacs-Waterton	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.18	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.1.19	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.1.20	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.1.21	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.1.22	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Première année d'option – (Alberta)					\$
Deuxième (2) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1.1.23	Mobilisation et démobilitation au Parc national Banff (Ranch Ya Ha Tinda inclus)	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.24	Mobilisation et démobilitation au Ranch Bar U	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.25	Mobilisation et démobilitation au Parc national Elk Island	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.26	Mobilisation et démobilitation au Parc national Jasper	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.27	Mobilisation et démobilitation au Rocky Mountain House	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.28	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Lacs-Waterton	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.29	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.1.30	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.1.31	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.1.32	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.1.33	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Deuxième année d'option – (Alberta)					\$
Troisième (3) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026					
1.1.34	Mobilisation et démobilitation au Parc national Banff (Ranch Ya Ha Tinda inclus)	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.35	Mobilisation et démobilitation au Ranch Bar U	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.36	Mobilisation et démobilitation au Parc national Elk Island	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.37	Mobilisation et démobilitation au Parc national Jasper	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.38	Mobilisation et démobilitation au Rocky Mountain House	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.39	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Lacs-Waterton	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.1.40	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.1.41	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.1.42	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.1.43	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.1.44	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option – (Alberta)					\$

1.1 Le prix évalué total pour l'offre correspond à la somme du tableau ci-dessus.

PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ ÉVALUÉ DE L'OFFRE (Région 1 : Alberta) (taxes applicables en sus)	\$
---	-----------

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.2 Région 2. Territoires du Nord-Ouest

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction des prix unitaires fixés ci-dessous, en dollars canadiens, pour tous les frais, notamment les honoraires professionnels, les dépenses de projet et les coûts techniques et administratifs, devant être engagés pour répondre aux exigences présentées dans l'annexe A : Énoncé des travaux. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux unitaires fermes indiqués ci-dessous. L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente.

Élément	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire ferme (PU)	Total calculé (QE x PU)
Année de l'offre à commandes – prix unitaires fermes : date de l'offre jusqu'au 31 mars 2023					
1.2.1	Mobilisation et démobilitation au Parc national Wood Buffalo - Fort Smith, NT	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.2.2	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.2.3	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.2.4	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.2.5	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.2.6	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Année de l'offre à commandes - (TN)					\$
Première (1) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1.2.7	Mobilisation et démobilitation au Parc national Wood Buffalo - Fort Smith, NT	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.2.8	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.2.9	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.2.10	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78		\$
1.2.11	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6		\$
1.2.12	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 1 – (TN)					\$
Deuxième (2) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1.2.13	Mobilisation et démobilitation au Parc national Wood Buffalo - Fort Smith, NT	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.2.14	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.2.15	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.2.16	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78		\$
1.2.17	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6		\$
1.2.18	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Total estimatif combiné Troisième année d'option 2 – (TN)					\$
Troisième (3) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026					
1.2.19	Mobilisation et démobiliation au Parc national Wood Buffalo - Fort Smith, NT	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.2.20	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.2.21	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.2.22	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78		\$
1.2.23	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6		\$
1.2.24	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 3 – (TN)					\$

1.2 Le prix évalué total pour l'offre correspond à la somme du tableau ci-dessus.

PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ ÉVALUÉ DE L'OFFRE (Region 2: TN) (taxes applicables en sus)	\$
---	-----------

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3 Region 3. Colombie-Britannique

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction des prix unitaires fixés ci-dessous, en dollars canadiens, pour tous les frais, notamment les honoraires professionnels, les dépenses de projet et les coûts techniques et administratifs, devant être engagés pour répondre aux exigences présentées dans l'annexe A : Énoncé des travaux. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux unitaires fermes indiqués ci-dessous. L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente.

Élément	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire ferme (PU)	Total calculé (QE x PU)
Année de l'offre à commandes – prix unitaires fermes : date de l'offre jusqu'au 31 mars 2023					
1.3.1	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Glaciers	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.2	Mobilisation et démobilitation au Parc national Kootenay	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.3	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mount Revelstoke	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.4	Mobilisation et démobilitation au Parc national Yoho	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.5	Mobilisation et démobilitation au Fort St James	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.6	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.3.7	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.3.8	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3.9	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.3.10	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné					\$
Année de l'offre à commandes - (Colombie-Britannique)					
Première (1) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1.3.11	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Glaciers	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.12	Mobilisation et démobilitation au Parc national Kootenay	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.13	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mount Revelstoke	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.14	Mobilisation et démobilitation au Parc national Yoho	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.15	Mobilisation et démobilitation au Fort St James	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.16	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.3.17	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.3.18	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3.19	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.3.20	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 1 - (Colombie-Britannique)					\$
Deuxième (2) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1.3.21	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Glaciers	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.22	Mobilisation et démobilitation au Parc national Kootenay	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.23	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mount Revelstoke	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.24	Mobilisation et démobilitation au Parc national Yoho	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.25	Mobilisation et démobilitation au Fort St James	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.3.26	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.3.27	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.3.28	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3.29	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.3.30	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	1	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 2 - (Colombie-Britannique)					\$
Troisième (3) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026					
1.3.31	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Glaciers	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.3.32	Mobilisation et démobilitation au Parc national Kootenay	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.3.33	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mount Revelstoke	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.3.34	Mobilisation et démobilitation au Parc national Yoho	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.3.35	Mobilisation et démobilitation au Fort St James	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.3.36	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.3.37	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.3.38	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.3.39	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.3.40	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	1	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 3 - (Colombie-Britannique)					\$

1.3 Le prix évalué total pour l'offre correspond à la somme du tableau ci-dessus.

PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ ÉVALUÉ DE L'OFFRE (Region 3: Colombie-Britannique) (taxes applicables en sus)	\$
---	----

1.4 Region 4. Saskatchewan

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction des prix unitaires fixés ci-dessous, en dollars canadiens, pour tous les frais, notamment les honoraires professionnels, les dépenses de projet et les coûts techniques et administratifs, devant être engagés pour répondre aux exigences présentées dans l'annexe A : Énoncé des travaux. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux unitaires fermes indiqués ci-dessous. L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente.

Élément	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire ferme (PU)	Total calculé (QE x PU)
Année de l'offre à commandes – prix unitaires fermes : date de l'offre jusqu'au 31 mars 2023					
1.4.1	Mobilisation et démobilitation au Lieu historique national de Batoche	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.2	Mobilisation et démobilitation au Fort Walsh	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.3	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Prairies	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.4	Mobilisation et démobilitation au Parc national de Prince Albert	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.4.5	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.4.6	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.4.7	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.4.8	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.4.9	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné					\$
Année de l'offre à commandes - (Saskatchewan)					
Première (1) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1.4.10	Mobilisation et démobilitation au Lieu historique national de Batoche	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.4.11	Mobilisation et démobilitation au Fort Walsh	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.4.12	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Prairies	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.4.13	Mobilisation et démobilitation au Parc national de Prince Albert	Per Round Trip Per Crew	1	\$	\$
1.4.14	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.4.15	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.4.16	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.4.17	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.4.18	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 1 - Saskatchewan)					\$
Deuxième (2) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1.4.19	Mobilisation et démobilitation au Lieu historique national de Batoche	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.20	Mobilisation et démobilitation au Fort Walsh	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.21	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Prairies	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.22	Mobilisation et démobilitation au Parc national de Prince Albert	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.23	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.4.24	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.4.25	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.4.26	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.4.27	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 2 - (Saskatchewan)					\$
Option Year Three (3) - Firm Unit Prices: April 1, 2025 to March 31, 2026					
1.4.28	Mobilisation et démobilitation au Lieu historique national de Batoche	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.29	Mobilisation et démobilitation au Fort Walsh	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.30	Mobilisation et démobilitation au Parc national des Prairies	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.31	Mobilisation et démobilitation au Parc national de Prince Albert	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.4.32	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.4.33	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.4.34	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.4.35	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.4.36	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 3 - (Saskatchewan)					\$

1.4 Le prix évalué total pour l'offre correspond à la somme du tableau ci-dessus.

PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ <u>ÉVALUÉ</u> DE L'OFFRE (Region 4: Saskatchewan) (taxes applicables en sus)	\$
--	----

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.5 Region 5: Manitoba

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction des prix unitaires fixés ci-dessous, en dollars canadiens, pour tous les frais, notamment les honoraires professionnels, les dépenses de projet et les coûts techniques et administratifs, devant être engagés pour répondre aux exigences présentées dans l'annexe A : Énoncé des travaux. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux unitaires fermes indiqués ci-dessous. L'entrepreneur sera payé pour au moins cinq (5) jours de travail par équipe, par commande subséquente.

Élément	Description	Unité de mesure	Quantité estimée (QE)	Prix unitaire ferme (PU)	Total calculé (QE x PU)
Année de l'offre à commandes – prix unitaires fermes : date de l'offre jusqu'au 31 mars 2023					
1.5.1	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mont-Riding	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.5.2	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.5.3	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.5.4	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.5.5	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.5.6	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Année de l'offre à commandes - (Manitoba)					\$
Première (1) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

1.5.7	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mont-Riding	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.5.8	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.5.9	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.5.10	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.5.11	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.5.12	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 1 - (Manitoba)					\$
Deuxième (2) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1.5.13	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mont-Riding	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.5.14	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.5.15	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.5.16	Taux de rémunération du personnel – heures	Par équipe Par heure	78	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

	travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes				
1.5.17	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.5.18	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 2 - (Manitoba)					\$
Troisième (3) année d'option – prix unitaires fermes : du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026					
1.5.19	Mobilisation et démobilitation au Parc national du Mont-Riding	Par voyage aller-retour par équipe	1	\$	\$
1.5.20	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes, selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	14	\$	\$
1.5.21	Taux de rémunération du personnel – pour une équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u> , selon des journées de travail de huit (8) heures	Par équipe Par jour	1	\$	\$
1.5.22	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes	Par équipe Par heure	78	\$	\$
1.5.23	Taux de rémunération du personnel – heures travaillées au-delà de la journée de huit (8) heures par équipe de cinq (5) hommes <u>durant les jours fériés</u>	Par équipe Par heure	6	\$	\$
1.5.24	Tarif d'utilisation des véhicules – par 4x4 à cabine double ou allongée	Par véhicule Par jour	14	\$	\$
Total estimatif combiné Troisième année d'option 3- (Manitoba)					\$

1.5 Le prix évalué total pour l'offre correspond à la somme du tableau ci-dessus.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ ÉVALUÉ DE L'OFFRE (Region 5: Manitoba) (taxes applicables en sus)	\$
---	-----------

2. Repas et hébergement

Si l'entrepreneur a reçu une autorisation préalable de Parcs Canada, les dépenses liées à l'hébergement seront remboursées selon un tarif fixe de **120.00 \$** par chambre, et ces dernières seront partagées par deux (2) membres du personnel de l'entrepreneur (toute dérogation nécessite l'approbation préalable de Parcs Canada). Les reçus ne seront pas demandés.

Parcs Canada peut exiger que les équipes contractuelles de lutte contre les feux demeurent dans des camps de base fournis par Parcs Canada pendant les travaux. L'hébergement est alors fourni sans frais à l'entrepreneur.

L'approbation préalable du représentant de Parcs Canada est requise pour une équipe de l'entrepreneur ou toute personne dont le travail ne nécessite pas qu'elle demeure dans un camp de base de Parcs Canada. Dans de tels cas, l'entrepreneur doit déduire **72.00 \$** par personne par jour.

Si l'entrepreneur a reçu une autorisation préalable de Parcs Canada pour les repas, les indemnités de repas seront versées conformément à l'annexe C de la [Directive sur les voyages du Conseil du Trésor](#).

3. Prix total combiné de l'offre – par région

Pendant l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans y être obligé, corriger toute erreur dans le prix calculé des soumissions au moyen du prix unitaire et toute erreur de quantité dans les soumissions afin qu'elles correspondent aux quantités précisées dans l'appel d'offres. En cas d'erreur dans le calcul des prix, c'est le prix unitaire qui l'emporte.

Le prix total de l'offre doit être fourni pour au moins une (1) région.

Élément.	Description	Prix total combiné
1.1	Region 1: Alberta	\$
1.2	Region 2: Territoires du Nord-Ouest	\$
1.3	Region 3. Colombie-Britannique	\$
1.4	Region 4. Saskatchewan	\$
1.5	Region 5: Manitoba	\$

Remarques :

- Les coûts non mentionnés ne sont pas admissibles en vertu du contrat à moins d'un changement aux exigences des travaux et de la publication d'une modification au contrat par l'autorité contractante.
- Les conditions de paiements supplémentaires ne s'appliquent pas au présent contrat.
- Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE C

EXIGENCES EN MATIERE D'ASSURANCE

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 1.2 La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

2. Assurance responsabilité civile automobile

- 2.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

2.2 La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :

- a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
- b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
- c. Garantie non-assurance des tiers;
- d. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE D

ATTESTATION ET PREUVE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

*** à compléter après l'attribution du commande ***

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet		
Entrepreneur principal		
Sous traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (**entrepreneur**), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE E DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

ÉVALUATION TECHNIQUE

1. Format de la soumission technique

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, **le Canada demande instamment que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter la redondance, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

L'offrant est avisé de lire attentivement tout le texte de cette demande de proposition. Le défaut de satisfaire à une condition de cette offre peut entraîner la non-recevabilité d'une soumission.

Tout renseignement requis aux fins de l'évaluation technique doit être inclus directement dans la soumission technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut prendre en compte des renseignements qui n'ont pas été fournis directement dans la soumission technique du soumissionnaire (p. ex., liens vers du contenu additionnel sur le Web, vérifications de références, etc.).

2. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

Remarque : Toute date fournie doit contenir le mois et l'année (par exemple, novembre 2008 – juillet 2015).

No de l'article	Critères d'évaluation
2.1	Équipes de lutte contre les feux de végétation L'offrant doit démontrer que les équipes déployées satisferont aux exigences minimales énoncées à la section 3(b) de l'annexe A – <i>Énoncé de travail</i> et à l'appendice A1 – <i>Qualifications des équipes de lutte contre les feux de végétation travaillant à la ligne de feu.</i>
2.2	Équipement, transport et fournitures L'offrant doit démontrer que l'équipement, le transport et les fournitures satisfont aux exigences énoncées aux sections 3(h), 3(j), 4(a) et 5(c) de l'annexe A – <i>Énoncé de travail.</i>

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

L'offrant doit remplir cette annexe et la présenter avec son offre.

Cochez l'un des choix proposés pour chacun des critères ci-dessous et fournissez des détails dans l'offre technique.

2.3 Équipes de lutte contre les feux de végétation	
i. Les membres d'équipe sont âgés d'au moins 18 ans.	Oui () Non ()
ii. Les membres d'équipe satisfont aux normes médicales et aux normes en matière d'aptitude physique prescrites – ils ont fourni des réponses satisfaisantes au questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique et obtenu un bon résultat au test allégé de transport de sac.	Oui () Non ()
iii. Tous les membres d'équipe satisfont aux exigences minimales en matière de formation, y compris celles qui concernent le secourisme général et le RCR, le Système de commandement des interventions I-100, le transport de marchandises dangereuses – transport aérien et terrestre – et le SIMDUT, et au moins deux (2) d'entre eux possèdent un permis de conduire valide.	Oui () Non ()
iv. Les membres d'équipe satisfont aux autres exigences en matière de formation, y compris celles qui concernent la formation de membre d'une équipe d'intervention en milieu sauvage approuvée par Parcs Canada.	Oui () Non ()
v. Les chefs d'équipe satisfont aux autres exigences en matière de formation, y compris celles qui concernent la formation de chef d'équipe d'intervention en milieu sauvage approuvée par Parcs Canada.	Oui () Non ()
vi. Les chefs d'équipe satisfont aux exigences minimales en matière d'expérience – ils ont participé pendant au moins deux (2) saisons, en qualité de membre d'équipe, à des efforts de suppression des feux ayant nécessité l'utilisation d'hélicoptères, d'avions-citernes et d'équipement lourd.	Oui () Non ()
vii. Les chefs d'équipe satisfont aux exigences minimales en matière d'expérience – ils ont dirigé pendant au moins dix (10) jours de feu actif, en qualité de chef d'équipe, des efforts de suppression des feux ayant nécessité l'utilisation d'hélicoptères, d'avions-citernes et d'équipement lourd.	Oui () Non ()
viii. Les équipes sont composées d'au moins un (1) membre d'équipe ayant réussi des cours d'utilisation d'une scie à chaînes et de secourisme de base en milieu sauvage approuvés par Parcs Canada.	Oui () Non ()
ix. Les équipes sont composées d'au moins deux (2) membres d'équipe ayant participé à la suppression d'au moins cinq (5) feux ou ayant combattu à la ligne de feu pendant au moins 150 heures en milieu sauvage et possédant de l'expérience en matière de construction de lances à main, d'acheminement d'eau, d'opérations à la scie à chaîne, d'opérations de brûlage ainsi que d'aménagement et de fonctionnement d'un camp de base.	Oui () Non ()

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Équipement, transport et fournitures	
x. Chaque équipe est munie de un (1) téléphone cellulaire et de un (1) téléphone satellite portatif pleinement fonctionnels, de deux (2) appareils GPS portatifs, d'une trousse de premiers soins de type A et d'un nombre suffisant de tentes pour l'équipe.	Oui () Non ()
xi. Chaque équipe est munie d'au moins une (1) scie à chaîne (guide-chaîne de 16 pouces min.), deux (2) pelles, trois (3) Pulaski et cinq (5) extincteurs dorsaux avec pompe à main, ainsi que de tout l'équipement de protection individuelle nécessaire et de tous les outils de maintenance sur place propres à cet équipement.	Oui () Non ()
xii. Chaque membre d'équipe est équipé d'articles personnels comprenant un sac de couchage, des vêtements en tissu non synthétique et un équipement de protection individuelle conformes aux normes du Centre interservices des feux de forêt du Canada.	Oui () Non ()
xiii. Chaque équipe a à sa disposition des véhicules de transport à cabine double ou allongée et à quatre roues motrices équipés d'un compartiment de stockage verrouillé à l'arrière, munis d'un certificat d'inspection mécanique à jour et entièrement assurés.	Oui () Non ()

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

3. Critères techniques cotés

Afin de faciliter l'évaluation des éléments techniques de l'offre, les offrants doivent utiliser l'annexe H – *Modèle de présentation type pour les critères techniques cotés*.

L'offre technique doit traiter, de manière claire et suffisamment approfondie, des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels elle est évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent présenter une copie de leurs procédures d'exploitation normalisées, dans lesquelles sont indiqués les éléments suivants :

(a) Normes en matière de qualifications des chefs d'équipe et des membres d'équipes

- i. âge minimum
- ii. exigences en matière de formation et d'expérience
- iii. normes médicales et d'aptitude physique
- iv. permis/certifications

(b) Normes en matière d'équipement et de transport

- i. équipement distribué à chaque équipe
- ii. normes en matière d'entretien de l'équipement
- iii. normes en matière de transport par véhicule (taille du véhicule, équipement à bord, certification d'inspection)

Les soumissions seront évaluées en fonction des critères techniques cotés ci-dessous.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

No de l'article	Critères d'évaluation	Pondération	Points attribués
3.1	<p>L'offrant démontre qu'il est en mesure de déployer du personnel compétent en présentant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) les procédures de recrutement, de formation et de contrôle de la qualité;(b) des détails sur les normes et programmes de formation, médicaux et d'aptitude physique auxquels il adhère;(c) le nombre d'équipes et de membres du personnel qu'il peut déployer et la façon dont ils sont organisés;(d) les disponibilités des remplaçants;(e) pour trois (3) chefs d'équipe principaux et trois (3) membres d'équipe principaux, le nombre d'interventions auxquelles ils ont participé au cours des cinq (5) dernières années. Cela comprend le lieu et l'année de l'intervention, le poste occupé, le nombre d'heures travaillées et les détails de l'affectation (p. ex. attaque initiale, intervention soutenue ou brûlage dirigé);(f) tout autre accomplissement, réalisation ou récompense notable.	3.0	/10 x 3.0
3.2	<p>L'offrant démontre qu'il possède une structure organisationnelle, une expérience et des antécédents adéquats et fournit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">(g) une brève description d'au plus cinq (5) interventions pertinentes, compte tenu de l'offre à commandes, auxquelles lui ou les principaux membres de son personnel ont participé au cours des trois (3) dernières années;(h) pour les interventions susmentionnées : le nom des principaux membres du personnel qui ont participé directement ou indirectement et une description de leurs responsabilités respectives;(i) pour les interventions susmentionnées : les agences pour lesquelles il a travaillé, le lieu et l'année de l'intervention, la durée de l'affectation et les détails de cette dernière (p. ex. attaque initiale, intervention soutenue ou brûlage dirigé);(j) pour les interventions susmentionnées : une description de la portée des services rendus, des réalisations notables, des défis rencontrés et de la façon dont ces défis ont été surmontés;(k) l'organisation de l'entreprise montrant les rôles et les responsabilités des principaux membres de son personnel;(l) les rôles et les responsabilités des principaux membres du personnel qui accompliront la majorité des tâches énoncées dans	3.0	/10 x 3.0

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

	les commandes subséquentes découlant de l'offre à commandes; (m) l'approche adoptée pour répondre aux commandes subséquentes qui pourraient découler de l'offre à commandes.		
3.3	L'offrant démontre clairement qu'il comprend la portée et les objectifs des travaux demandés et présente, notamment : (a) une liste détaillée des services qu'il est en mesure de fournir.	2.0	/10 x 2.0
3.4	L'offrant démontre clairement qu'il maîtrise les spécifications techniques de l'énoncé de travail et présente, notamment : (a) une liste du type d'équipement, y compris l'équipement de protection individuelle, et de fournitures qu'il fournira à son personnel – marque et modèle si approprié; (b) une description du type de moyens de transport qu'il fournira à son personnel.	2.0	/10 x 2.0
3.5	L'offrant démontre clairement qu'il fait la promotion de pratiques de travail sécuritaires et présente, notamment : (a) les pratiques, les lignes directrices ou les procédures de travail sécuritaire de l'entreprise qui concernent l'utilisation de l'EPI, l'intervention/le signalement en cas d'incident, la tenue de dossier, le cycle travail/repos.	3.0	/10 x 3.0
3.6	L'offrant démontre qu'il est en mesure de remédier à des problèmes potentiels, y compris : (a) des bris d'équipement; (b) des problèmes de ressources humaines liés à la résolution de conflits, à la consommation d'alcool ou de drogue, aux frais accessoires engagés par le personnel de l'entreprise.	2.0	/10 x 2.0

Total des points disponibles	150
Nombre minimum de points requis	105

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

4. Critères d'évaluation génériques

Les membres du comité d'évaluation de l'Agence Parcs Canada évalueront individuellement les points forts et les points faibles de la réponse du soumissionnaire aux critères d'évaluation et attribueront des points à chaque critère en utilisant le tableau d'évaluation générique ci-dessous. Le comité d'évaluation peut attribuer un nombre impair pour chaque critère d'évaluation s'il y a consensus.

Non conforme	Inadéquat	Faible	Adéquat	Entièrement satisfaisant	Excellent
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
Aucune information fournie	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Comprend les exigences jusqu'à un certain point, mais ne comprend pas suffisamment certains de leurs aspects	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
Les faiblesses ne peuvent pas être corrigées	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Les faiblesses peuvent être corrigées	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Aucune faiblesse importante	Aucune faiblesse évidente
Projets antérieurs non connexes aux exigences du présent besoin	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Projets antérieurs généralement connexes aux exigences du présent besoin	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté	Soumissionnaire est un leader de son domaine
Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Généralement, les projets antérieurs ne sont pas connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs généralement connexes aux exigences du présent besoin	Capacité satisfaisante – devrait obtenir des résultats efficaces	Projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs non connexes aux exigences du présent besoin
	Peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement	La capacité est acceptable; elle pourrait garantir l'obtention de résultats adéquats		Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces	Capacité exceptionnelle, aucun doute de son efficacité

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE F DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je, _____ (*prénom et nom de famille*), en tant que
représentant de _____ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre
de l'appel d'offres numéro _____ (*insérer le numéro de la
demande de soumissions*), garantis et atteste que tout le personnel que

_____ (*nom de l'entreprise*) fournira dans le cadre des
commandes subséquentes passées en vertu de l'offre à commandes découlant de la présente demande
d'offres à commandes et qui entre dans les lieux de travail du gouvernement fédéral, au Canada, où il
peut être en contact avec les fonctionnaires sera :

(cochez la ou les options applicables ci-dessous)

- (a) entièrement vaccinés contre la COVID-19;
- (b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci; ou
- (c) partiellement vaccinés contre la COVID-19 pour une période allant jusqu'à 10 semaines à partir de la date où ils ont reçu la première dose et qui font l'objet de mesures temporaires qui ont été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par le gouvernement du Canada, période après laquelle le personnel des fournisseurs satisfera aux conditions (a) ou (b) ou alors ne pourra plus avoir accès aux lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires dans le cadre de ce contrat;

jusqu'à ce que le Canada indique que l'exigence de vaccination de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs n'est plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel qui participeront à cette visite en tant que représentants de
_____ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences
de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au
personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada, et que

_____ (*nom de l'entreprise*) a attesté leur conformité à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée de l'offre à commandes et de toute commande subséquente. Je comprends que les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends par ailleurs que le Canada déclarera que l'offrant n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de l'offre à commandes ou des commandes subséquentes, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut constituer un manquement en vertu de l'offre à commandes ou des commandes subséquentes.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Signature : _____

Date : _____

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : _____

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE G DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements sur le fournisseur

Nom légal du fournisseur :		
Structure organisationnelle :	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
Adresse légale du fournisseur :		
Ville :	Ville :	Ville :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :		

Liste de noms

Nom	Titre

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

Déclaration

Je, _____, (*nom*)

_____, (*poste*) à

_____, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature : _____

Date : _____

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

ANNEXE H DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;

N° de l'invitation :
5P420-20-0425/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante : Ver.02.09.2022
Ryan Taylor

N° de référence du client :
S.O.

Titre :
Personnel de lutte contre les feux de végétation de type 2 – interventions soutenues –
pour la gestion des feux à Parcs Canada

(b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	Oui () Non ()
--	-----------------

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.